

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018
Date de convocation 5 octobre 2018
Date d'affichage 5 octobre 2018**

Suite au conseil municipal du vendredi 5 octobre 2018 qui n'a pas pu se réunir faute de quorum

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 10 octobre 2018, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Aziz AMANAR, Alain MALLET, Danielle DENIS, Adjoints au Maire, Laurence MAUGERY, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Jean Claude BARBERY, Farid BACHIR, conseillers municipaux.

Etaient Absents excusés : Christine GAUCHER procuration à Laurence MAUGERY, Julien VIGNOULLE.

Etaient absents : Ophélie VAN ELSUWE-DEHEMCHI, Jean François BAILLY, Catherine TAMPERE, Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Gaëlle VERITE, Yves DORION, Béatrice LEFEVRE, Philippe BURNER, Christian HUGONET, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM.

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 15

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2018 est approuvé

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
Pour :	10

Benjamin PIRES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1/ OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS

Par dérogation au principe du repos dominical, l'article L3132-26 du code du travail permet désormais au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail (uniquement) le dimanche pour un maximum de 12 dimanches par an par branche d'activité.

Dans tous les cas, la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante et après avis du Conseil Municipal.

L'enseigne LIDL a sollicité une dérogation pour 2019, afin d'ouvrir les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2019.

Le groupe CLC Loisirs a sollicité quant à lui une dérogation pour 2019, afin d'ouvrir la concession les dimanches 10, 17, 24, 31 mars, 28 avril, 12, 26 mai, 16,23, 30 juin, 15 septembre et 13 octobre 2019.

Le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle du magasin LIDL et de la concession CLC Loisirs aux différentes dates listées ci-dessus.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes contre	0
Abstention	1
Votes pour	9

2/ LIQUIDATION DU SIVB

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5210-1-1, L 5211-25-1 et L5211-26 ;

Vu le code de l'environnement notamment l'article L211-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche ;

Vu la délibération du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche en date du 29 juin 2018 faisant une proposition de clef de répartition de l'actif et du passif ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les conditions de liquidation du Syndicat ;

Considérant qu'il incombe aux communes membres de déterminer la clef de répartition de l'actif et du passif ;

Le maire propose :

d'approuver les conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, de décider de retenir la clef de répartition suivante :

Répartition proportionnelle à la grille d'appel à cotisations (2017)

De l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à l'application de cette proposition de délibération.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	10

3/DECISION MODIFICATIVE

Afin de procéder à l'ajustement budgétaire du budget principal pour l'année 2018, le Maire propose de procéder au mouvement de crédit de la section d'investissement qui est équilibré.

Section d'investissement

DEPENSES

Article 1641 Emprunts en euros	+ 10 250€
Article 2031 frais d'études	- 10 250€

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	10

4/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS GERES PAR LA CCLVD

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, je vous présente les rapports annuels 2017 des services gérés par la communauté de communes et qui nous sont transmis pour présentation :

Prix et qualité de l'eau potable et de l'assainissement,

Prix et qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Ces rapports pour l'année 2017 sont portés à la connaissance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20H50

DELION Dominique

BAILLY Jean-François

LENTE Roselyne

GAUCHER Christine

TAMPERE Catherine

PIRES Benjamin

AMANAR Aziz

LOTH Corinne

VERITE Gaëlle

VAN ELSUWE Ophélie

GAUTHIER Marie

DORION Yves

MALLET Alain

MAUGERY Laurence

LEFEVRE Béatrice

DENIS Danielle

VIGNOULLE Julien

BARBERY Jean-Claude

BURNER Philippe

HUGONET Christian

BACHIR Farid

DOISE Pierre

MOULIOM Sabrina